DÉFINITION DU PROGRAMME FINAL : CONSENSUS ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE ET LANCEMENT DES ÉTUDES TECHNIQUES

En mai dernier, une nouvelle étape du projet a été franchie : le Syctom a attribué un marché de maîtrise d’œuvre architecturale et technique à un groupement d’entreprises constitué d’Ingérop Conseil et Ingénierie associé au cabinet d’architectes Groupe-6 et du bureau d’études Inddigo pour la conception du centre et le suivi des travaux jusqu’à la livraison de l’ouvrage.

Parallèlement et afin de répondre à une demande conjointe du territoire (Est Ensemble, villes de Romainville, Bobigny et Paris), le Syctom a conduit au printemps une étude de faisabilité portant sur l’intégration du garage à bennes de la Ville de Paris dans l’emprise du projet du Syctom. En effet, dans le cadre du projet d’aménagement de la ZAC de l’Horloge, le déménagement du garage à bennes de la Ville de Paris actuellement situé avenue Gaston Roussel, près du centre commercial Paddock à Romainville, constitue un enjeu commun fort.

Les conclusions de cette étude ont permis d’aboutir à un accord entre le Syctom, l’établissement public territorial (EPT) Est Ensemble et les villes de Romainville, Bobigny et Paris permettant le déploiement du projet de reconstruction du Syctom ainsi que le déménagement du garage à bennes sur l’emprise du projet.

Ce programme, ainsi optimisé, permet de centraliser les activités de gestion des déchets et de limiter les flux routiers dans un quartier en pleine mutation. Le futur centre du Syctom sera composé des unités suivantes :

* Une unité de réception et de transfert d’ordures ménagères résiduelles (capacité 350 000 tonnes par an) et de déchets alimentaires (capacité de 40 000 tonnes par an). Les déchets collectés sur le territoire sont réceptionnés sur ce site puis transférés vers d’autres centres de traitement par voies fluviale et routière.
* Un port fluvial sur le canal de l’Ourcq à Bobigny permettant l’évacuation par la voie d’eau de 150 000 tonnes d’ordures ménagères résiduelles et de matériaux triés (voir ci-après)
* Un centre de tri de collecte sélective multimatériaux (emballages et papiers) d’une capacité de 60 000 t/an. Le centre de tri actuel, rénové en 2015, sera conservé mais des travaux d’optimisation de la chaîne de tri seront envisagés.
* Un pôle d’excellence de l’économie circulaire (PEEC), situé à Romainville et à Bobigny. Ce lieu, dont le programme est en cours de définition avec les acteurs locaux, sera ouvert au public et accessible notamment depuis le chemin de halage et l’avenue de Paris.

Le Syctom s’engage en matière d’éco-conception : toutes ces nouvelles installations seront conçues dans une démarche de développement durable, afin de favoriser le réemploi durant la construction et l’utilisation de matériaux à faible impact environnemental.

En termes de calendrier, le programme du projet étant défini, les études techniques réalisées par le maître d’œuvre vont pouvoir démarrer dès à présent avec un objectif de dépôt de la demande de permis de construire fin 2023.